

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.022

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Acquisition des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce de la SARL GERVAISE

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Depuis plusieurs années, lors de précipitations importantes, un certain nombre d'immeubles situés à l'angle de la Rue de la Source et Rue Pierre Loti, sont régulièrement inondés du fait du débordement du réseau d'eaux pluviales, notamment en période de pleine mer.

Afin de régler au mieux ce problème, la Ville entend mettre en oeuvre un certain nombre de dispositifs.

Il s'agit, d'une part, de l'acquisition des immeubles et bien entendu des fonds qui y sont exploités afin de procéder à leur éventuelle démolition.

Il s'agit, d'autre part, de l'acquisition d'un terrain situé Rue Pourteau de Mons sur lequel sera édifié des bassins de retenue d'eaux pluviales destinés à recevoir les eaux provenant du Boulevard Daniel Hedde et du Boulevard Champlain.

Se situant dans cette volonté de remédier aux inondations précitées, la Ville a successivement décidé de l'acquisition du terrain BENETEAU, délibération du 17 Août 2000, du fonds de commerce LE BRIAND'S délibération du 28 Novembre 2000 et de l'immeuble COUVERT délibération du 29 Décembre 2000.

Il est aujourd'hui proposé d'acquérir les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce de la SARL GERVAISE, Pressing au 70, Rue Pierre Loti, pour lequel un accord a pu être trouvé avec les exploitants au prix de 1.660.010 F.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu la nécessité de remédier aux conséquences des inondations dans le quartier bas du marché,
- Vu l'avis des domaines en date du 19 Avril 2000,
- Après en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Ville et la SARL GERVAISE qui sera dressé en l'étude de Maître DENAT, Notaire à ROYAN,

- de mandater la dépense correspondante à l'Article 2138 Fonction 01.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**